



B.P : 4045 PAPEETE  
PAPEETE – TAHITI  
POLYNESIE FRANCAISE  
Bureau : 40824858 Fax : 40410497  
Vini : 87740834

L au capital de 10 000 000 F

## MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

# TPI MISSILE 360

## HERBICIDE POLYVALENT DES ZONES NON CULTIVÉES

à USAGES PROFESSIONNELS

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation herbicide en suspension concentrée à base de GLYPHOSATE 360 g/l équivalent acide (soit 480 g/l sous forme de sel d'isopropylamine) AV. spécialité MISSILE DI - n° 9100504 aux doses :

- ❑ Désherbage total des zones non cultivées : 9 litres/hectare.
- ❑ Allées de parcs, jardins publics : 12 litres/hectare.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide translucide.
. REACTION CHIMIQUE	: Très légèrement acide.
. PH à 8 % dans l'eau	: 4,70 environ
. INFLAMMABILITE	: NON INFLAMMABLE
. MASSE VOLUMIQUE	: 1170 g/l +/- 20 g/l.
. COULEUR	: Ambré.
. ODEUR	: Très légèrement éthérée.

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible dans l'eau en toute proportion.
- . MISSILE DI a été spécialement étudié pour les professionnels de l'entretien des zones non cultivées pour :
  - ❑ Détruire la végétation spontanée indésirable.
  - ❑ Limiter au maximum les repousses de mauvaises herbes vivaces.
- . MISSILE DI s'adresse aux collectivités désirant désherber :
  - ❑ Terrains industriels
  - ❑ Abords de stations électriques
  - ❑ Terrains de stockage de carburants
  - ❑ Gares de chemins de fer
  - ❑ Allées de parcs et jardins publics, trottoirs, etc...
- . Détruit la quasi-totalité des mauvaises herbes tant graminées que dicotylédones, annuelles ou vivaces.
- . Action rapide, la substance active est véhiculée par la sève vers les racines : absorption par le feuillage des plantes, puis l'action s'étend jusqu'aux racines où l'apport d'éléments nutritifs est stoppé.
- . **Permet de détruire :**
  - la plupart des espèces adventices, chénopode, laitron, amaranthe, erigeron, orties, carex, sétaire, chiendent, rampants ou pied de poule, digitale, avoine à chapelet, agrostis, panic, les mauvaises herbes, annuelles ou vivaces, les fougères, les lisérés, rumex, chardons, armoise, tussilage, avoine à chapelet, fétuque, pâturin, sorgho d'alep.
  - les mauvaises herbes apparaissant sur les sols : les repousses de graines de céréales, chiendent et graminées.



B.P : 4045 PAPEETE  
PAPEETE – TAHITI  
POLYNESIE FRANCAISE  
Bureau : 40824858 Fax : 40410497  
Vini : 87740834

L au capital de 10 000 000 F

## MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

### MODE D'EMPLOI

Période de traitement possible											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	décembre
Période de traitement possible											

#### Conditions de traitement :

- de avril à octobre (période de végétation active).
- traiter sur végétaux développés avant floraison.
- éviter de traiter pendant un ensoleillement intense.
- ne pas traiter si température ambiante inférieure à 12°C.
- ne pas traiter sur une végétation mouillée par la pluie ou si des averses sont prévues dans les heures qui suivent le traitement.
- temps calme, avec peu de vent pour éviter d'atteindre les zones cultivées (arbres, plantations) à proximité, que l'on ne souhaite pas traiter

#### Mode opératoire :

- avec un pulvérisateur approprié pour les traitements phytosanitaires.
- prévoir un cache en bout de lance de pulvérisation pour traitements dirigés.
- pulvériser vers les feuilles, parties hautes des végétaux, le feuillage doit être atteint par la pulvérisation pour démarrage de l'action.
- le jaunissement des végétaux intervient généralement 1 semaine après traitement suivant conditions climatiques (température, pluviométrie).

#### Doses d'emploi homologuées :

Désherbage PJT et DT sur adventices annuelles et bisannuelles (plantes faciles à détruire) : 9 l/ha  
Désherbage PJT et DT sur adventices vivaces (plantes difficiles à détruire) : 12 l/ha par taches

Il est recommandé d'utiliser environ 200 litres d'eau à l'hectare (500 litres maximum).  
Ne pas dépasser la dose de 2880 g de glyphosate par l'hectare et par an.

### RECOMMANDATIONS

**Renferme 360 g/l de GLYPHOSATE sous forme de sels d'isopropylamine et de l'amine grasse de suif éthoxylée.**

### CF A LA FICHE DE SECURITE

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.  
Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces.

Les renseignements portés sur cette documentation sont donnés à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité quant à son application aux cas particuliers, ni être considérés comme des garanties.

Date de révision 6 : 06/09/2010 - YD